BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 50651 du 16 juin 2016 portant attribution du brevet supérieur de spécialiste par validation des acquis de l'expérience professionnelle

NOR: INTJ1616705S

Le ministre de l'intérieur,

Vu les articles L.4111-1 à L.4144-1 du code de la défense;

Vu le décret nº 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 8 août 2012, fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu la note-express nº 50166/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 7 juillet 2015;

Vu le procès verbal de délibération de la commission en date du 15 juin 2016,

Décide:

Article 1er

Le brevet supérieur de spécialiste par validation des acquis de l'expérience professionnelle, spécialité «auto-engins blindés», est attribué à compter du 1^{er} juillet 2016 au sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, Lagache David – Nigend: 166268.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur des compétences, D. QUENELLE